

Validité prolongée permis de conduire délivré par état UE

Par Cigaou, le 17/04/2022 à 19:47

Bonjour,

Citoyenne française, je suis en possession d'un permis italien expiré le 30/06/21 dont l'état italien a prolongé la validité jusqu'en Juin 2022 pour des raisons urgence sanitaire (Covid). J'ai besoin de savoir si l'Etat français reconnaît cette prolongation ou même si mon permis est encore valable en Italie, il ne l'est plus en France.

En vous remerciant.

Par Tisuisse, le 18/04/2022 à 08:27

Un permis délivré par un pays de l'Espace Shengen et en cours de valdité sera valable en France. Cependant, comme vous résidez en France, la moindre infraction entraînant un retrait de point, vous obligera à demander la conversion de votre permis italien par un permis français afin de pouvoir retirer les points sur ce permis français.

Par amajuris, le 18/04/2022 à 10:51

bonjour,

le site d'un consulat d'italie en France :

consulat général d'Italie

indique:

INFO Covid-19: prolongation de validité d'un permis de conduire italien

Pour circuler dans les Pays de l'UE, le permis de conduire delivré en Italie, qui arrive à échéance

- entre le 1° février 2020 et le 31 mai 2020 est valide jusqu'à 13 mois après son expiration;
- entre le 1° juin 2020 et le 31 août 2020 est valide jusqu'au 1° juillet 2021;
- entre le 1° septembre 2020 et le **30 juin 2021** est valide jusqu'à 10 mois aprés son expiration.

dans votre cas, votre permis ayant expiré le 30 juin 2021, est valide jusqu'au 30 avril 2022.

concernant la reconnaissance de cette prolongation par d'autres pays, c'est selon leur bon vouloir et surtout celle de l'autorité qui contrôle votre permis.

c'est le cas de la CNI dont la validité a été prolongée de 5 ans, certains pays en tiennent compte et pas d'autres. Habitant à proximité d'un pays qui ne reconnait pas cette prolongation, ma mairie refusait de refaire ma CNI toujours valable en France. Seule solution, déclarer la perte de ma CNI pour en obtenir une nouvelle, mais qui est payante.

salutations